



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 40602

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le juste désir de réparation qui anime les orphelins de résistants morts au combat. Ces derniers souhaitent pouvoir bénéficier de l'extension de l'indemnisation instaurée par le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000. Le décret définissant les conditions de cette extension n'a pas encore été pris. Il fait actuellement l'objet d'une importante sollicitude du Gouvernement qui souhaite déterminer avec le plus de précision possible le périmètre des ressortissants éligibles ainsi que les modalités d'application de ce nouveau régime d'indemnisation. Néanmoins, à ce stade de la réflexion, elle souhaiterait avoir l'assurance que la revendication des orphelins de résistants morts au combat soit bien prise en compte par ledit décret. Elle rappelle que le champ d'application du dispositif qui sera mis en oeuvre ne doit en aucun cas susciter de sentiment d'injustice et d'iniquité de traitement. Elle lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il a prévues pour que cette catégorie de personnes puisse être incluse dans le champ du décret à paraître.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le Premier ministre a rendu publique, le 2 septembre 2003, la décision du Gouvernement d'accorder aux orphelins de la barbarie nazie une indemnisation identique à celle dont bénéficient, au titre du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000, les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. A cette fin, le ministre délégué aux anciens combattants a été chargé de déterminer avec précision le périmètre des ressortissants éligibles, ainsi que les modalités d'application de ce nouveau régime d'indemnisation. Sur la base de ces travaux, un projet de décret est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État. Le calendrier prévisionnel situe l'aboutissement de la procédure ainsi engagée au début du second semestre 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40602

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3912

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5767